





Baie de Quiberon Air Line 2025



BAIE DE QUIBERON

Interligue Windfoil – Grade 4
Championnat de Bretagne Kitefoil – Grade 5A
Championnat de Bretagne Wingfoil – Grade 5A
Samedi 29 et dimanche 30 Mars 2025
Yacht Club de Carnac en collaboration avec
L'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

Groupe whatsapp:

https://chat.whatsapp.com/EZuL9tUXo0vG4zzPs6Q4Hg

LA CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS ET LES DEPARTS DE COURSES SE TIENDRONT A L'ENVSN

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

REGLES

1

1.1

1.2

1.3

2

2.1

2.2

L'épreuve est régie par

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'annexe B.
- les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- le règlement du Championnat de Bretagne Voile Légère.
- **1.4** les règlements fédéraux.

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles le 28/03/2025 au plus tard.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale









2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/baie-de-quiberon-airline-foils-journees

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/baie-de-quiberon-airline-foils-journees-de-lenvsn

[DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des bateaux des classes
 - Windfoil U17 Filles et Garçons (14,15 et 16 ans dans l'année)
 - Windfoil U19 Filles et Garçons (16, 17 et 18 ans dans l'année)
 - Windfoil Séniors Femmes et Hommes (15 ans et plus)
 - Kitefoil F31 Espoirs Filles et Garçons (13 à 17 ans dans l'année)
 - Kitefoil F41 Séniors Femmes et Hommes (15 ans et plus)
 - Kitefoil Open Racing Séniors Femmes et Hommes (15 ans et plus)
 - Wingfoil Espoirs Filles et Garçons (12 à 18 ans dans l'année)
 - Wingfoil Séniors Femmes et Hommes (19 ans dans l'année et plus)
- **4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, <u>qu'il soit</u> étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- **4.2.2** Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles **DOIVENT s'inscrire directement en ligne sur le site :**https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/baie-de-quiberon-airline-foils-journees-de-lenvsn au plus tard le 29 Mars 2025.
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.5 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

6 DROITS A PAYER

6.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 16 Mars	Droits d'inscription à partir du 17 Mars
HFW wing - Kite	40 €	50€







Remboursement : En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger un certificat médical. L'AO se réserve le droit de garder une partie pour les frais administratifs.

7 PUBLICITE

7.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

7.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

Voir le Code de Publicité de World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

8 PROGRAMME

0	PROGRAMME	PROGRAMME		
8.1	Date	De	À	
	Samedi 29 mars	9H00 à 11H30	Confirmation d'inscription à l'ENVSN	
		11H30	Briefing entraineurs	
		12H00	Briefing	
		13H30	1 ^{er} signal d'avertissement	
	Dimanche 30 mars	9 h 00	Briefing	
		10H30	1 ^{er} signal d'avertissement	
		17H30	Remise des prix	

8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 h 00.

9 LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront définis dans les IC

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

- 11.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- **11.2** (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) Quand 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 11.3 La règle B8.A8 s'applique.

12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un chasuble jaune fourni par l'AO

13 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice, le YACHT CLUB de CARNAC et l'ENVSN, à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou des enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve et ce pour une durée indéterminée.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants







En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Podium Windfoil U17 Filles et Garçons
- Podium Windfoil U19 Filles et Garçons
- Podium Windfoil Séniors Femmes et Hommes
- Podium Kitefoil F31 Espoirs Filles et Garçons
- Podium Kitefoil F41 Séniors Femmes et Hommes
- Podium Kitefoil Open Racing Séniors Femmes et Hommes
- Podium Wingfoil Espoirs Filles et Garçons
- Podium Wingfoil Séniors Femmes et Hommes

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

YACHT CLUB de CARNAC - Tél.: 02.97.52.66.44 - Email: regate@yccarnac.com / www.yccarnac.com / www.yccarnac.co

Pour toutes questions sur le logement, veuillez contacter :

• ENVSN – Tel: 02.97.30.30.30 – Email: contact@envsn.sports.gouv.fr https://www.envsn.sports.gouv.fr/accueil.hebergement-restauration







Tous les concurrents devront disposer :

D'un moyen lumineux sur lui à ajouter aux règles techniques et de sécurités des supports à foils

ANNEXE ZONE DE COURSE DE COURSE











Règles techniques et de sécurité des supports à foils

Dispositions obligatoires pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre

La date d'effet des dispositions obligatoires est fixée au 1er septembre 2015.

Dispositions recommandées pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est recommandé en toutes circonstances.
- Le port d'un casque est recommandé en toutes circonstances.
- La norme EN 1385 est recommandée pour le casque.
- Le port d'un vêtement ou équipement individuel de protection contre les chocs (combinaison isotherme renforcée, équipement individuel de flottabilité renforcé,...) est recommandé.
- Sur les parcours de course à la voile, les zones de course des voiliers, engins ou planche à voile à foils sont autant que possible préservés des routes de collisions prévisibles avec d'autres voiliers, engins ou planches à voile, et bateaux, à l'exception des bateaux d'organisation, d'arbitrage, d'encadrement ou de surveillance et d'intervention, dont les pilotes sont informés de la conduite à tenir dans le cadre de leurs fonctions et équipés en conséquence.

La date d'effet des recommandations est immédiate.

Le conseil d'administration (CA) mandate le bureau exécutif (BE) pour adapter ces règles si nécessaire et disposer ainsi de la réactivité nécessaire. En cas de modifications substantielles, la décision du BE s'appliquera aussitôt que nécessaire et fera l'objet d'une validation a posteriori par le CA. Dans tous les cas, le BE rend compte au CA suivant des dispositions éventuellement prises dans l'intervalle.





 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

 17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

 Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de L'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/12







ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes to prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: <u>jury.appel@ffvoile.fr</u>, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf